



**REVISION DU
PLAN LOCAL
D'URBANISME**

**Commune de la
Chapelle-Taillefert**

3-2

**REGLEMENT GRAPHIQUE
Planche SUD**

Juillet 2021

PRESCRIPTION
Délibération du Conseil Municipal du 20 septembre 2021

ARRET DU PROJET
Délibération du Conseil Communautaire du 22 septembre 2021

APPROBATION DU PROJET
Délibération du Conseil Communautaire du _____

- Zonage réglementaire**
- Ua- Secteur urbain à vocation mixte correspondant au bourg historique
 - Uc- Secteur urbain résidentiel en extension du bourg et des villages
 - Uva- Secteur urbain d'habitat traditionnel correspondant aux villages
 - Ue- Secteur urbain accueillant des équipements publics ou d'intérêt collectif
 - Ut- Secteur urbain dédié aux activités touristiques et de loisirs
 - A- Secteur agricole à préserver
 - N- Secteur naturel et forestier à préserver
- Dispositions agricoles**
- Bâtiment agricole
 - Périmètre de réciprocité (50 ou 100m)
- Prescriptions particulières**
- Espace boisé classé (article L.113-1 du CU)
 - Cours d'eau et zones humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique et paysager (article L.151-23 du CU)
 - Constructions ou installations interdites le long des grands axes routiers (article L.111-6 du CU)
 - Bâtiment en zone A et N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (article L.151-11 2° du CU)

0 250 500 m

Echelle 1 : 4000